



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MIMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

N° 2020/62

**Objet : Ressources humaines : Création d'emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (TC), d'attaché hors classe (TC) de rédacteur principal de 1^{ère} classe (TC), d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe (TC), d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (Avancement de grade)
Création d'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (TC) (Intégration directe)**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté la création des emplois suivants pour assurer les missions dévolues aux différents services de la CCLPA :

- Deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (2 TC),
- Un emploi d'attaché hors classe (TC),
- Un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe (TC),
- Deux emplois d'auxiliaires de soins principaux de 1^{ère} classe (TC),
- Un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (TC),
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (TC).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création, à compter du 1^{er} août 2020, de deux emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet, d'un emploi d'attaché hors classe à temps complet, d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, de deux emplois d'auxiliaires de soins principaux de 1^{ère} classe à temps complet, d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus pour quatre d'entre eux au Budget Principal, pour deux d'entre eux au Budget Annexe EHPAD, pour un d'entre eux au Budget Annexe Ordures Ménagères et pour un d'entre eux au Budget Annexe Voirie,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture, le 24 juillet 2020.



Le Président,

Thierry BARDOU

